

**S O F I N A**

Société Anonyme

Siège social : 31, rue de l'Industrie, à 1040 -Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0403.219.397**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2012****PROCES-VERBAL**

Le jeudi trois mai deux mil douze, à quinze heures, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Sofina, société anonyme, se sont réunis au siège social, rue de l'Industrie, 31, à 1040 - Bruxelles, en Assemblée Générale Ordinaire.

**BUREAU**

Monsieur Richard Goblet d'Alviella préside l'Assemblée.

M. le Président désigne comme secrétaire, M. Wauthier de Bassompierre, et comme scrutateurs, Madame Anne Demecheleer et Monsieur Thierry Lousse, actionnaires présents et qui acceptent.

**DEPOT DES PIECES**

M. le Président dépose sur le bureau :

1. les numéros justificatifs des journaux dans lesquels ont été insérés les avis de convocation à la présente Assemblée Générale avec mention de l'ordre du jour et des formalités à remplir pour pouvoir y assister, à savoir :
  - Le Moniteur Belge du 3 avril 2011;
  - L'Echo et De Tijd du 3 avril 2011;
2. les lettres contenant les avis de convocation adressées aux actionnaires, aux administrateurs de la société et au commissaire.
3. la liste de présence constatant que 62 actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils possèdent ensemble 20.493.923 actions donnant le droit de vote, soit 57,73 % du capital.
4. le registre reflétant le nombre d'actions inscrites au 19 avril 2012 à 24h00 (Date d'enregistrement) soit dans le registre des actionnaires nominatifs soit sur un compte titres auprès d'une institution financière et pour lesquelles les actionnaires ont manifesté, au plus tard le 27 avril 2012, leur volonté de participer à l'Assemblée.

5. le rapport du Conseil d'administration, le bilan, le compte de résultats de l'exercice 2011, ainsi que l'annexe, arrêtés par le Conseil d'administration et vérifiés par le Commissaire.

L'Assemblée reconnaît que toutes les formalités légales et statutaires ont été remplies et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

L'Assemblée dispense M. le Président de la lecture de l'ordre du jour, libellé comme suit :

### 1. Rapports et comptes annuels

- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur l'exercice social 2011.
- Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2011.
- Proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat de la société et la distribution d'un dividende unitaire net de € 1,47.

### 2. Décharge aux administrateurs et au commissaire

- Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2011.
- Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2011.

### 3. Elections statutaires

- Proposition de nommer Monsieur Guy Verhofstadt au poste d'administrateur pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, et de constater son indépendance conformément à l'article 526 ter du Code belge des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. Monsieur Guy Verhofstadt, né en 1953, de nationalité belge, est membre du Parlement européen pour la Belgique et Ministre d'Etat, après notamment avoir été Premier Ministre du gouvernement belge de 1999 à 2008. Sa rémunération sera comme pour l'ensemble des administrateurs fixée conformément à l'article 36 des statuts.

### 4. Rapport de rémunération

- Proposition d'approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration relatif à l'exercice 2011.

### 5. Divers

## **RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS ET DU COMMISSAIRE**

La brochure contenant le rapport annuel complet de la société, en ce compris les rapports du Conseil d'administration, du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que du Commissaire, ayant été envoyée aux actionnaires en nom, à ceux qui l'ont demandé et publiée intégralement sur le site Internet de la Sofina, l'Assemblée dispense le bureau de leur lecture.

Au nom du Conseil d'administration, les Administrateurs Exécutifs répondent aux questions posées en séance ou par écrit par l'Assemblée. Un résumé de ces questions et réponses figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est ensuite passé aux votes sur les résolutions à l'ordre du jour.

### **1. APPROBATION DU BILAN, COMPTE DE RESULTATS ET ANNEXE DE L'EXERCICE 2010 AINSI QUE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée approuve le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2011, ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui sont soumis par le Conseil d'administration et tels qu'ils sont annexés au présent procès-verbal, en ce compris la répartition comme suit du résultat à affecter de l'exercice 2011 :

	€ milliers
Dividende net de 1,47 € :	52.185
Précompte mobilier sur le dividende :	17.395
Administrateurs :	1.566
Prélèvement sur réserve disponible :	(172.162)
Prélèvement sur bénéfice reporté :	<u>(24.135)</u>
	(125.151)

Le dividende de 1,47 € net sera mis en paiement, à partir du 10 mai 2012, contre remise du coupon n°14. Cette résolution est approuvée à l'unanimité, soit une majorité de 100 % des voix.

#### **2.1. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée, par un vote spécial conformément à l'article 554 alinéa 2 du Code des Sociétés, donne décharge à MM. les administrateurs de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette résolution est approuvée à l'unanimité, moins 13.400 votes négatifs (soit une majorité de 99,93 % des voix).

## **2.2. DECHARGE AU COMMISSAIRE**

L'Assemblée, par un vote spécial conformément à l'article 554 alinéa 2 du Code des Sociétés, donne décharge à Monsieur le Commissaire de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette résolution est approuvée à l'unanimité, moins 13.400 votes négatifs (soit une majorité de 99,93 % des voix).

## **3. ELECTION STATUTAIRE**

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur, pour un terme de trois ans finissant en 2015, Monsieur Guy Verhofstadt, et lui reconnaît la qualité d'administrateur indépendant conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés. Cette résolution est approuvée à l'unanimité, moins 9 abstentions et 1.132 votes négatifs (soit une majorité de 99,99 % des voix).

## **4. RAPPORT DE REMUNERATION**

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2011. Cette résolution est approuvée à l'unanimité, moins 13.532 votes négatifs (soit une majorité de 99,93 % des voix).

## **LEVEE DE SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé dès lors qu'il n'y a pas de points « divers » et le procès-verbal approuvé, le Président donne la parole au notaire en vue de l'Assemblée Générale Extraordinaire et invite Mesdames et Messieurs les actionnaires qui le désirent à signer le procès-verbal, en même temps que les membres du bureau. La séance est levée à 15h20. .

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOFINA DU 3 MAI 2012.

### QUESTIONS – REPONSES

#### 1. Question

Depuis des années, la Sofina se positionne avec un très fort rabais par rapport à sa valeur intrinsèque. Celle-ci se chiffre aujourd'hui autour des 40%. Nous espérons qu'à l'avenir le management créera de la valeur pour l'actionnaire, la baisse de ce rabais étant un point très important.

- Quelle est votre politique en termes d'achats d'actions propres ? S'agit-il d'en racheter 1% par an comme en 2011 ?
- Etes-vous prêts à racheter encore plus d'actions propres ?
- Pourquoi annuler vous à peine 750.000 actions propres et pourquoi pas plus ?

#### Réponse

Nous travaillons sur une autorisation donnée en 2009 par l'Assemblée Générale pour 5 ans, qui nous autorise à acheter jusqu'à 20% du capital.

Nous n'avons pas de politique particulièrement définie autre que de réagir lorsque des blocs importants se présentent ou lorsque la décote est particulièrement élevée et bien entendu nous avons toute une série de fenêtres ou nous ne pouvons pas réagir ni agir sur le titre.

#### 2. Question

Ne serait-il pas possible d'illustrer vos achats d'actions propres de façon plus claire pour les actionnaires ? Dans votre communiqué de presse, sur votre site internet, qui détaille les avoirs de la Sofina, pourriez-vous rajouter le total d'achats d'actions propres ainsi que le montant d'achat total et le prix d'achat moyen pour la période mentionnée ?

De même qu'il serait intéressant que vous mentionniez à chaque fois le nombre total d'actions propres que la Sofina possède. Et également combien d'actions sont couvertes par des options ? En l'occurrence, les actions propres qui ne couvrent pas les options génèrent de la valeur pour l'actionnaire donc ce montant est important pour les actionnaires.

#### Réponse

On nous demande de donner un total des titres qui ont été achetés et nous allons bien entendu le faire à l'avenir.

Nous faisons rapport deux fois par an du nombre de titres propres en notre possession. A ce jour nous en possédons 1.494.087 actions propres qui représentent 4,21% des actions. Toutes ces informations se trouvent sur le site de la société et sont communiquées aux autorités. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui suivra immédiatement l'Assemblée Ordinaire de ce jour à pour unique objet d'annuler 750.000 actions soit 2,1% du capital.

#### 3. Question

Quelle est votre politique d'investissement en termes géographiques ? Allez-vous vous diriger plus vers les pays émergents ? Avez-vous un but à atteindre en termes de pourcentage d'exposition en Asie et en Amérique Latine ?

## Réponse

Les dynamiques compétitives et de croissance entre les pays émergents et l'Europe ont bien entendu retenu notre attention depuis de nombreuses années et la politique que nous avons sur le sujet se décompose en trois parties :

La première au travers des nouveaux investissements que nous faisons. Nous attachons une importance particulière à l'exposition des cibles potentielles aux économies émergentes. Par exemple, nous avons l'année dernière réalisé un investissement dans la société IPSOS en France, et à travers celle-ci, après la combinaison avec son rival Synovate, une exposition aux économies émergentes entre 30 et 35%. Ceci est un exemple typique de l'application de notre modèle d'investissement dans des sociétés européennes mais qui elles-mêmes sont exposées aux économies émergentes.

Le second mode est à travers les sociétés du portefeuille. Nous poursuivons, quand elles existent, des opportunités de co-investissements dans les économies émergentes. Récemment, nous avons pris une participation dans la société O3B. Le but de cette société est d'envoyer des satellites en orbite moyenne au-dessus des pays équatoriaux principalement pour y apporter des solutions de connectivité à haut débit, tant pour l'internet que pour la téléphonie mobile. Ainsi à travers ce co-investissement avec SES nous gagnons une exposition importante au développement des télécoms et de l'utilisation au grand public de ces télécoms dans les pays émergents.

Le troisième volet est au travers du private equity. Depuis quelques années, nous nous sommes attachés à créer un réseau de relations dans des gestionnaires de fonds dans les pays émergents et en Inde particulièrement. A l'heure actuelle nous avons des relations avec une dizaine de fonds ayant des équipes locales en Inde, qui réalisent des investissements principalement dans des opérations de capital de croissance.

C'est donc au travers de ces trois modes que nous nous attachons à augmenter l'exposition du portefeuille de la Sofina aux économies émergentes.

## 4. Question

Pouvez-vous nous éclairer sur la désignation de Monsieur Guy Verhofstadt ? Pourquoi l'avez-vous choisi ? Que pensez-vous qu'il puisse apporter à la Sofina ?

## Réponse

A la Sofina nous avons toujours souhaité privilégier un Conseil d'administration composé de personnalités qui pouvaient contribuer à nous assister, Harold Boël et moi-même et notre équipe de directeurs, dans les différents domaines où nous sommes actifs. La Sofina a toujours compté parmi ses administrateurs des personnes susceptibles de nous aider dans le monde politique et parmi ceux-ci jusqu'à aujourd'hui le Vicomte Davignon. Dans le métier qui est le nôtre, qui est le métier d'investissement, il est très important que la Sofina puisse prendre la correcte mesure des tendances politiques et réglementaires, c'est primordial et il nous a semblé que Guy Verhofstadt est particulièrement qualifié dans ce domaine. Il est juriste de formation, a été presque une dizaine d'années Premier Ministre du Gouvernement belge et est maintenant chef de file de son groupe au Parlement européen. Il a noué des relations dans notre pays mais surtout à l'étranger, qui devraient permettre à la Sofina de progresser plus vite et de mieux comprendre les dossiers d'affaires que nous analysons et les problèmes que rencontrent les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Sujet à ce que l'Assemblée se prononce favorablement, nous nous réjouissons de voir Guy Verhofstadt faire partie du tour de table de nos administrateurs.